



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Secrétariat Permanent du Plan d'Action National de Gestion Intégrée
des Ressources en Eau (SP/PANGIRE)

Projet « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le sous bassin de la Mekrou au Niger »



Note technique pour une mise en œuvre des initiatives pilotes de GIRE : Exemple du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence au Niger



Ce projet est financé par
l'Union Européenne



Global Water
Partnership
West Africa

Ce projet est mis en œuvre par le Partenariat
Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et acronymes.....	4
1. Contexte et justification.....	5
2. Processus de mise en œuvre des initiatives pilotes.....	6
2.1. <i>Priorisation participative des problématiques et de sélection des initiatives pilotes.....</i>	6
2.2. <i>Mobilisation d'une expertise technique.....</i>	8
2.3. <i>Elaboration des documents détaillés techniques et financiers de mise en œuvre des initiatives pilotes.....</i>	9
2.4. <i>Mobilisation sociale et suivi participatif.....</i>	10
3. Gouvernance et durabilité des résultats des initiatives pilotes.....	11
4. Principaux acteurs impliqués.....	11
5. Résultats des initiatives pilotes.....	12
6. Difficultés rencontrées et approches de solutions.....	12
7. Leçons apprises.....	13
8. Conclusion.....	13

Liste des sigles et acronymes

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGRHYMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie opérationnelle, institution spécialisée du CILSS
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
AUE	Association des Usagers de l'Eau
CAE	Conseil de l'Agence de l'Eau
CCR / JRC	Centre Commun de Recherche / Joint Research Center
CE	Commission Européenne
CILSS	Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CLE	Comité Local de Gestion de l'Eau
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DUE	Délégation de l'Union Européenne
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP-AO	Global Water Partnership en Afrique de l'Ouest / Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
ONAHA	Office national des aménagements hydro agricoles du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PASEC	Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques
PEA	Poste d'eau Autonome
PNE-Niger	Partenariat National de l'Eau du Niger
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SP/ PANGIRE	Secrétariat Permanent du PANGIRE
STD	Services Techniques Déconcentrés
UGP	Unité de Gestion du Projet
UE	Union Européenne

1. Contexte et justification

Nonobstant ses importantes ressources en eau, le Niger est en proie à diverses difficultés dont : i) l'inégale répartition des précipitations et des écoulements dans le temps et l'espace ; ii) l'insuffisante connaissance des ressources en eau ; iii) la faible mobilisation des ressources potentielles et iv) une mauvaise gestion des ressources existantes. Les infrastructures de mobilisation de l'eau y sont encore très peu développées et l'effort à déployer pour répondre aux divers besoins des populations et de l'économie reste énorme.

Afin d'améliorer cette situation, la République du Niger a opté depuis les années 2000, pour une gestion rationnelle, efficiente et durable des ressources en eau du pays à travers une mise en œuvre effective de l'approche de « Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) » dans le but de garantir de l'eau en quantité suffisante et de qualité pour tous les usages y compris ceux de l'environnement.

Pour rendre opérationnelle cette approche, le Gouvernement du Niger à travers le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) s'est engagé avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) dans la mise en place d'un environnement favorable, le développement d'un cadre institutionnel et des outils de planification et de gestion durable des ressources en eau en tenant compte des principes de la GIRE, avec entre autres l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) et son adoption par le Gouvernement en mai 2017.

Le PANGIRE-Niger est un document de planification des actions prioritaires du secteur de l'eau dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes et promouvoir le développement socio-économique. Sur la période de 2017 à 2030, le PANGIRE met l'accent entre autres sur : (i) l'amélioration de la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques ; et (ii) l'amélioration de l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable et aux installations d'assainissement, en prenant en compte les questions du genre.

S'inscrivant dans une logique de territorialisation de la mise en œuvre du PANGIRE dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger, le Projet « L'Eau pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dans le sous bassin de la Mékrou au Niger (Projet Mékrou Phase 2 – Niger) » a soutenu la mise en œuvre des actions pilotes de protection et de valorisation intégrées des ressources naturelles pour la croissance verte, la réduction de la pauvreté et le développement dans le sous-bassin de la Mékrou. Les initiatives pilotes sont centrées sur la mise en œuvre de trois actions prioritaires du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du sous bassin de la Mékrou au Niger finalisé dans les trois Communes couvertes que sont Tamou, Kirtachi et Falmey. Aussi, mettent-elles un accent particulier sur la mise en œuvre pratique des principes de la GIRE dans le cadre de la mobilisation et des usages multiples et intégrés de l'eau.

Le Projet Mékrou 2 Niger est financé par l'Union Européenne à travers la Délégation de Niamey pour un montant de 999 986 Euros sur la période de janvier 2020 à juin 2023. Il vise à « soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté dans les portions du territoire nigérien se trouvant dans le sous-bassin de la rivière Mékrou et sa zone d'influence, à travers la gestion intégrée et concertée de l'eau dans des zones en développement ». Le projet est exécuté par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) en collaboration avec le Secrétariat Permanent du PANGIRE Niger (SP/PANGIRE) et le Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger).

La présente note technique rend compte du processus développé pour la mise en œuvre des trois (3) initiatives pilotes répondant aux problématiques majeures identifiées, des principaux acteurs impliqués ainsi que les principaux résultats engrangés et des leçons apprises.

2. Processus de mise en œuvre des initiatives pilotes

Le processus de mise en œuvre des actions pilotes a été conduit suivant une approche participative avec l'implication de tous les acteurs à tous les niveaux. Les différentes étapes du processus sont :

2.1. *Priorisation participative des problématiques et de sélection des initiatives pilotes*

Les trois (03) initiatives intégrées sont des réponses concrètes aux problématiques majeures identifiées. Ces dernières se rejoignent pour les trois Communes et sont relatives à l'accès à l'eau pour les usages domestiques et les activités socio-économiques des populations des trois communes concernées. Également, les préoccupations ressorties sont en lien avec la préservation des ressources naturelles de la zone d'intervention du projet et le maintien en bon état écologique du Parc national W.



Photo 1 : Des femmes à la recherche de l'eau à Allambaré

Il s'agit des problèmes majeurs mis en avant dans le rapport du « diagnostic territorial actualisé de gestion des ressources en eau avec les priorités de planification et de développement desdites ressources en eau de l'espace de la portion nigérienne du sous bassin de la Mékrou et sa zone d'influence ». Les ateliers régionaux de Dosso et de Tillabéry tenus en octobre 2021 dans le cadre de la revue des études d'état des lieux de la gestion des ressources dans le sous bassin de la Mékrou au Niger, ont servi de cadre pour l'arbitrage et la validation des initiatives prioritaires identifiées pour les trois (3) communes en accord avec les attentes des parties prenantes. Les principaux critères ayant guidé le choix des initiatives sont : (i) une initiative intégrée s'inscrivant dans une démarche de mise en œuvre des principes et de l'approche GIRE ; (ii) l'existence des organes de GIRE dans la zone de mise en œuvre de l'initiative pilote ; (iii) une initiative pilote qui participe du renforcement de la résilience climatique des populations et des écosystèmes du sous-bassin de la Mékrou au Niger ; (iv) une initiative pilote dont le coût d'exécution n'excède par le budget de soutien disponible dans le cadre de la Composante 3 du Projet Mékrou 2 Niger intitulé « Protection et valorisation intégrées des ressources naturelles dans la zone d'intervention du projet » d'un montant total de 270 000 Euros.



Photo 2 : Séance de concertation des acteurs sur le choix des actions prioritaires des initiatives pilotes par Commune

Dans la commune de Tamou, l'initiative pilote choisie porte sur la gestion intégrée des ressources en eau, des écosystèmes associés et des usages de l'eau dans les villages de Alambaré, de Séno-Konkedji, de Kotaki et de Bossongri dans le sous bassin de la Mékrou au Niger. L'accès des populations de la commune de Tamou aux services d'eau potable étant très faible, l'initiative a mis l'accent sur la transformation des forages de Allambaré et de Séno Konkédjé ayant un débit acceptable en mini-AEP pour permettre d'apporter des réponses améliorées et durables aux problèmes de gestion et d'accès aux services d'eau potable dans la Commune.

Dans la Commune de Falmey, l'initiative pilote est intitulée « gestion intégrée des ressources en eau, des écosystèmes associés et des usages de l'eau dans les villages de Boumba et de Bélandé dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ». Afin de répondre aux besoins en eau potable des populations du village de Bélandé et de ses agglomérations satellites (Bélandé Peulh, Bélandé Solinké, Bélandé Kaina, Tonkossaré et Daney), l'État nigérien y a financé la réalisation d'une mini AEP multi villages. Mais, le forage alimentant la mini AEP présente une eau avec une conductivité très élevée. Non seulement la population a abandonné l'ouvrage du fait de la qualité saumâtre de l'eau. Il est à noter que le village est marqué par la présence de plusieurs forages qui captent la nappe alluviale située à moins de 3 m de profondeur.

Quant aux aménagements hydro-agricoles, ils sont peu exploitables. En témoigne le périmètre de Boumba d'une superficie exploitable de 18 ha, qui est une extension de l'ancien périmètre réalisé par l'Office national des aménagements hydro agricoles du Niger (ONAHA). Depuis sa mise en service, le périmètre n'est exploitable qu'en saison de pluie à cause de la non-fonctionnalité de la station de pompage thermique et du réseau californien. Les producteurs utilisent des motopompes pour alimenter les parcelles. L'exhaure avec les motopompes devient trop coûteuse pour les producteurs qui n'arrivent pas à couvrir la période après le retrait des eaux ; et les tentatives de réalisation de forage restent vouées à l'échec du fait de la présence du socle. Par ailleurs, la digue qui protège chaque bloc du périmètre et le drain central qui fait office de séparation des deux blocs a été affectée en 2020 suite à une inondation.

A Kirtachi, l'initiative pilote porte sur la gestion intégrée des ressources en eau, des écosystèmes associés et des usages de l'eau dans les villages de Tondifou, de Sounga Béri et de Guémé dans le sous bassin de la Mékrou au Niger. En effet, dans le cadre de l'aménagement et de la gestion de l'important marché à bétail hebdomadaire de la commune de Kirtachi, qui est séparé en deux par le lit du fleuve, un Poste d'Eau Autonome (PEA) a été réalisé par le Projet d'appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC) pour améliorer la disponibilité de l'eau dans le marché. Cela a permis aux populations de la rive du côté du territoire du Burkina Faso, de disposer d'un point d'eau moderne qui dessert le marché ; mais celles de la rive nigérienne du marché ne disposent que d'un seul puits cimenté qui ne satisfait pas leurs besoins surtout les jours de marché. En conséquence, la population consomme l'eau du fleuve. Cette situation décourage les visiteurs et constitue un problème majeur pour la fréquentation de la partie nigérienne du marché. Pourtant, le PEA réalisé présente un bon débit que la commune pouvait valoriser en réalisant des bornes fontaines pour assurer l'accès de tous à l'eau potable.

En termes de valorisation économique de l'eau, la pêche est surtout pratiquée au niveau du fleuve et dans certaines mares de la commune de Kirtachi. La mare de Sounga Béri est une mare permanente, alimentée par un bras du fleuve alors que la mare de Tondifou est une mare permanente éloignée du fleuve. Les deux mares ont fait l'objet d'aménagement par le PASEC qui a réalisé un site maraîcher au niveau de chacune de ces mares. Ces deux mares sont profondément touchées par l'ensablement et les sites maraîchers nécessitent aussi un aménagement pour permettre aux producteurs de mener à bien leurs activités.

Les trois initiatives pilotes retenues s'inscrivent toutes dans le cadre de l'opérationnalisation de l'orientation fondamentale 3 du SAGE du sous bassin de la Mékrou à savoir " Renforcer durablement la résilience des populations du sous bassin transfrontalier de la Mékrou et sa zone d'influence, en assurant confortablement la couverture de leurs besoins de base (eau, assainissement, sécurité alimentaire) d'ici 2030". Elles relèvent de la déclinaison des programmes de mise en œuvre des mesures du SAGE ci-après : (i) P3.1. Facilitation de l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement des populations ; (ii) P3.4. Amélioration de la disponibilité et de la productivité de l'eau agricole ainsi que des rendements de productions agricoles et animales dans le sous bassin.

2.2. Mobilisation d'une expertise technique

Comme toute activité de terrain, la mise en œuvre des actions pilotes exige une étape de conception qui permet de définir les activités à mener sur la base des ressources financières disponibles, le mécanisme de suivi des activités sur le terrain, ainsi que les acteurs et les compétences à impliquer dans la mise en œuvre des activités.

Dans le cadre du projet Mékrou Phase 2 Niger, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a travaillé sous la coordination du Secrétariat Exécutif du GWP-AO avec le Secrétariat Permanent du PANGIRE Niger et des Experts régionaux commis à cet effet ayant des expériences probantes dans la GIRE et l'élaboration des outils de planification, pour élaborer le document technique et financier de mise en œuvre des actions pilotes y compris l'Avant-Projet Simplifié et l'Avant-Projet Détaillé des actions pilotes.

L'équipe de gestion de projet s'est également appuyée sur ces compétences internes dans les domaines de la GIRE, le Génie rural, l'Hydraulique Villageoise pour développer conformément aux formulaires de l'Union Européenne, les et les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des activités notamment celles relative à (i) la réalisation des travaux d'aménagement pour la protection et une utilisation judicieuse et durable des ressources naturelles du sous bassin de la Mékrou au Niger ; (ii) la fourniture, installation et mise en service des équipements pour la protection et une utilisation judicieuse et durable des ressources naturelles du sous bassin de la Mékrou au Niger.

D'autres compétences externes ont été sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre des actions pilotes notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'hydraulique villageoise, à travers des termes de référence élaborés à cet effet et des conventions de partenariat signées pour le suivi des activités de terrain par les services techniques déconcentrés de l'Etat et les Mairies.

Ces DAO élaborés ont recommandé le recours à des entreprises expérimentées dans les travaux d'aménagement hydro-agricoles et dans la réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

2.3. Elaboration des documents détaillés techniques et financiers de mise en œuvre des initiatives pilotes

Le démarrage du processus de conception et de mise en œuvre des initiatives pilotes a été marqué par l'élaboration du document technique et détaillé de mise en œuvre ainsi que de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et de l'Avant-Projet Détaillé (APD) des travaux à réaliser.



Photo 3 : Capture de la page de garde du document technique et financier

Ces documents ont été élaborés grâce à l'appui technique des partenaires d'exécution du projet et des experts régionaux commis à cet effet. Un atelier régional a été organisé pour présenter puis faire amender et valider lesdits documents par les parties prenantes. Sur la base du contenu de ces documents, des dossiers d'appel d'offres (DAO) ont été élaborés, publiés et des prestataires ont été retenus pour entre autres : (i) conduire les travaux d'aménagement prévus ; (ii) la mise en service des équipements d'AEP ainsi que des autres usages de l'eau ; et (iii) le renforcement des capacités des acteurs et des usagers en matière de GIRE. Pour le suivi de la mise en œuvre des initiatives pilotes, des conventions spécifiques ont été signées entre le PNE-Niger et les Communes puis entre le PNE-Niger et les services techniques.

2.4. Mobilisation sociale et suivi participatif

Afin de garantir un partage d'informations et d'assurer le suivi participatif de la mise en œuvre des initiatives pilotes, un plan de travail opérationnel a été élaboré ensemble avec les partenaires du projet. Des réunions virtuelles périodiques ont été tenues chaque deux semaines pour évaluer la mise en œuvre des activités et procéder aux réajustements jugés nécessaires. L'organisation de ces différentes réunions a permis de trouver des solutions aux difficultés rencontrées. Un groupe WhatsApp a été créé avec les animateurs pour partager les images et échanger régulièrement sur l'évolution des travaux sur le terrain.

Pour l'exécution des travaux, la démarche d'intervention validée et adoptée repose sur : (i) l'approche participative, (ii) la recherche de synergies entre les intervenants et un renforcement de leurs capacités organisationnelles et institutionnelles au niveau des sites d'intervention ; (iii) l'adoption et la mise en œuvre d'une approche de gestion axée sur les résultats; et (iv) l'exécution des activités d'aménagement et de gestion visant à apporter des réponses durables aux problèmes de gestion des ressources en eau au niveau des sites d'intervention.

Dans chacune des communes d'intervention, la Mairie a assuré la coordination de l'exécution des initiatives pilotes sous la facilitation de l'UGP Mékrou Phase 2 Niger et des trois animateurs de l'ONG mobilisée pour la mise en œuvre des activités d'intermédiation sociale du projet. Un Accord de Partenariat a été signé entre chacune des Mairies de la zone d'intervention et le PNE-Niger abritant l'UGP Mékrou Phase 2 Niger.

Les diverses structures régionales et locales en charge de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du génie rural et de la protection de l'environnement ont été également mises à contribution selon leurs domaines de compétences pour le suivi et le contrôle des travaux ainsi que de la qualité des matériaux et des équipements pour les travaux sur le terrain. Des conventions ont été signées entre le PNE-Niger et chacun des services techniques déconcentrés sur la base des termes de référence élaborés à cet effet. Ainsi, les services techniques ont à : (i) élaborer une feuille de route pour le suivi des activités prévues dans le cadre de l'initiative pilote dans la Commune d'intervention ; (ii) suivre les études d'exécution des travaux d'aménagement des sites pilotes ; (iii) assurer un suivi-contrôle de proximité des travaux entrant dans le cadre de l'aménagement des sites ; (iv) s'assurer de la bonne qualité des équipements à installer sur le terrain et à leur mise en place dans les règles de l'art ; (v) participer à la mise en service de tous les équipements et s'assurer de leur bon fonctionnement ; (vi) faciliter le bon déroulement des travaux sur le terrain ; (vii) élaborer et transmettre au PNE-Niger, les rapports de visite des chantiers suite à chaque mission dans un délai convenu ne dépassant pas une semaine suite au déroulement de la mission. Par ailleurs, la réussite de la mise en œuvre des actions pilotes est liée en partie à la mobilisation des différentes parties prenantes qui ont su jouer les rôles et responsabilités respectifs dans la mise en œuvre des activités. Au démarrage, un atelier régional de lancement des initiatives pilotes a été organisé et les partenaires d'exécution du projet ont présenté aux différentes parties prenantes, les activités à mener, les résultats escomptés, le budget alloué à chacune des activités ainsi que le mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l'exécution des activités y compris les rôles et responsabilités de chaque partie prenante (SP/PANGIRE, UGP, Conseil de l'Agence de l'Eau du sous-bassin, Mairie, CLE, AUE, Bénéficiaires).

A la suite de cet atelier régional, des conventions de partenariat ont été signés avec les Maires et les services techniques déconcentrés pour les mobiliser dans le suivi de la mise en œuvre des actions pilotes. A travers ces convention, les Maires ont eu à : (i) faciliter la mobilisation des bénéficiaires de l'initiative pilote ; (ii) assurer la coordination et le suivi-évaluation, au niveau local, de toutes les activités de l'initiative pilote ; (iii) accompagner les bénéficiaires afin d'assurer la durabilité des acquis de l'initiative pilote.

Des réunions de village ont été organisées au niveau des sites pilotes avec la facilitation des animateurs et des autorités locales des communes d'intervention du projet ; afin de présenter aux bénéficiaires les activités prévues ainsi que leurs rôles et responsabilités dans leur mise en œuvre. Des séances de sensibilisations des bénéficiaires ont été également organisées périodiquement dans les villages pilotes pour assurer une meilleure gestion des ressources en eau et des ouvrages mis en place.

3. Gouvernance et durabilité des résultats des initiatives pilotes

Afin d'asseoir une bonne gouvernance et la durabilité des résultats des initiatives pilotes développées, l'UGP a très tôt impliqué les services techniques déconcentrés dans le suivi de la mise en œuvre des activités. Autour des trois Mairies qui assurent le suivi du fonctionnement des ouvrages mis en place à travers les conventions signées, les services déconcentrés impliqués tout au long de la mise en œuvre continueront d'appuyer les communes au profit des communautés bénéficiaires.

De même, pour garantir la durabilité des résultats escomptés, l'organisation des bénéficiaires mise en place constituée des groupements au niveau des sites pilotes désormais structurés veille au respect des règles de gestion des ouvrages pour leur bon fonctionnement. De même, les Associations des Usagers d'Eau (AUE) et les CLE assurent la veille pour une fonctionnalité durable des ouvrages.

Ainsi, les services déconcentrés en charge de l'eau, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du génie rural et de la protection de l'environnement continueront, dans le cadre de leurs activités régaliennes, de sensibiliser les usagers des ressources en eau pour les amener à maintenir et renforcer les bonnes pratiques de gestion durable adoptées.

4. Principaux acteurs impliqués

La mise en œuvre des initiatives pilotes a nécessité l'implication de plusieurs partenaires qui ont joué un grand rôle tant dans l'élaboration des documents techniques et financiers que dans la facilitation de leur exécution sur le terrain. Au nombre de ces acteurs, figurent les Maires qui ont assuré la supervision et le suivi des activités au niveau des communes. Dans chacune des communes bénéficiaire, la Mairie a assuré la coordination de l'exécution des initiatives pilotes sous la facilitation de l'UGP Mékrou Phase 2 Niger et l'ONG mobilisée. Grâce à un accord spécifique de partenariat signé entre les Mairies et le PNE-Niger, un point de contact a été désigné pour la coordination des activités de chaque initiative pilote sur leur territoire communal respectif.

Au total, les Mairies ont joué un rôle central dans la facilitation, la mobilisation des bénéficiaires de l'initiative pilote, la coordination et le suivi-évaluation au niveau local de toutes les activités.

Quant aux services techniques déconcentrés (Eau, etc.), ils ont veillé au suivi des travaux sur le terrain. L'ONG locale à travers ces animateurs, a veillé à la mobilisation sociale des bénéficiaires et au suivi participatif des travaux sur le terrain.

En dehors de l'échelle locale, au niveau national, la coordination et la supervision de la mise en œuvre des initiatives pilotes ont été assurés par le MHA à travers le SP/PANGIRE du Niger. La mission du MHA a porté essentiellement sur la supervision et la coordination de la mise en œuvre des initiatives pilotes.

5. Résultats des initiatives pilotes

La mise en œuvre des trois (3) initiatives de protection et de valorisation intégrées des ressources naturelles du sous-bassin de la Mékrou au Niger a abouti à des résultats satisfaisants. Au nombre de ceux-ci on peut retenir :

- la réalisation des travaux d'aménagement intégré des mares de Tondifo et Sounga Béri (Commune de Kirtachi, Département de Kollo et Région de Tillabéry), en vue du développement des activités intégrées de maraîchage, de pêche et d'élevage ;
- la réhabilitation du périmètre maraîcher de Boumba (Commune et Département de Falmey, Région de Dosso) ;
- la réhabilitation et la mise en service de deux (2) groupes motopompes pour le périmètre maraîcher de Boumba (Commune et Département de Falmey) ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de pompage et de distribution d'eau potable de la mini-AEP multi-villages de Bélandé (Commune et Département de Falmey), y compris la réalisation des travaux annexes de génie civil, d'abreuvement des animaux et d'aménagement d'un site maraîcher ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements d'optimisation du PEA du village de Guémé transformé en Mini AEP (Commune de Kirtachi, Département de Kollo), y compris la réalisation des travaux annexes de génie civil, d'abreuvement des animaux et d'aménagement d'un site maraîcher ;
- l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements de pompage et de distribution d'eau potable des PEA des villages de Alambaré et Séno-Konkédji (Commune de Tamou, Département de Say), y compris la réalisation des travaux annexes de génie civil, d'abreuvement des animaux et d'aménagement d'un site maraîcher ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau au niveau de chaque site pilote du sous-bassin de la Mékrou au Niger.

Au total, on peut retenir:

- 46 hectares d'écosystèmes agricoles et pastoraux aménagés / restaurés avec des pratiques de gestion durable grâce au soutien financier de l'Union Européenne (UE) ;
- 12 600 habitants desservis en eau potable à travers 2 PEA, 1 mini-AEP simple et 1 AEP multi-villages réhabilités ;
- 338 petits exploitants prévus pratiquent la production agricole irriguée avec l'appui du projet.

6. Difficultés rencontrées et approches de solutions

La situation sécuritaire a été un obstacle majeur à la mise en œuvre des activités. Dans le cas de certaines interventions comme l'aménagement des mares de Kotaki et de Bossongri de la commune, la situation sécuritaire n'a pas simplement pas permis d'intervenir. Face à cette situation, les partenaires d'exécution ont fortement impliqué les élus locaux dans la mise en œuvre des activités afin d'atteindre les résultats cités ci-dessus.

7. Leçons apprises

Au nombre des leçons apprises et des enseignements tirés, on note :

- la prise en compte des besoins prioritaires des communautés bénéficiaires dans la définition des actions pilotes est un gage de succès ;
- la forte implication des élus locaux dans la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des activités de terrain permet de surmonter les difficultés sécuritaires rencontrées ;
- la forte participation de tous les acteurs y compris les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires à la mise en œuvre des actions pilotes favorise une meilleure appropriation des résultats.

8. Conclusion

Globalement, la mise en œuvre des initiatives pilotes ainsi que les actions de renforcement des capacités menées ont permis aux différentes parties prenantes de mieux comprendre la GIRE. Désormais les populations bénéficiaires des initiatives pilotes du sous bassin prennent davantage conscience de l'importance de l'eau, de la nécessité de la protéger et de ne plus voir uniquement l'usage de l'eau pour la consommation dans les ménages mais aussi pour tous les autres usages y compris l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Ces initiatives ont également contribué : (i) à une meilleure préservation et valorisation de l'eau et des ressources naturelles associées pour soutenir le développement socio-économique du pays ; (ii) au renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations aux effets des changements climatiques ; (iii) à la satisfaction, de façon durable et équitable, des différentes demandes en eau en tenant compte de la disponibilité de la ressource, mais aussi des besoins spécifiques des zones ou groupes vulnérables conformément aux principes d'équité et de genre.



Financé par l'Union Européenne



Ce document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne mais les opinions exprimées n'engagent pas sa responsabilité.

SP/PANGIRE s/c Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Niger.

E-mail : sandoissoufou@gmail.com;
Tél. : (00227) 96 96 77 54 / 97 10 08 88

Secrétariat Exécutif du GWP-AO

Avenue Charles Bila KABORE, Porte 1673 Ouaga 2000 - 05 BP 6552 Ouagadougou 05, Burkina Faso

Email : gwp.westafrica@gwpao.org
Tél. : (00226) 25 36 18 28 / 25 37 41 04

Janvier 2024